



Le 5 mars 2020

**Lettre ouverte à l'attention de
M Emmanuel Macron, Président de la République ;
M Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé ;
M Bruno Lemaire, Ministre de l'Économie et des Finances.**

Monsieur le Président de la République, Messieurs les ministres,

Dans cette période d'épidémie du COVID 19 et compte tenu des recommandations émises pour les professionnels de santé, plus que jamais les chirurgiens-dentistes sont exposés. Le SFCD s'inquiète des conséquences économiques sur les cabinets dentaires face à des possibilités de fermeture imposée pour mise en quarantaine, sans prise en compte des pertes d'exploitation.

Les chirurgiens-dentistes libéraux à ce jour ne peuvent ni bénéficier d'indemnités journalières dès le premier jour, ni faire valoir une perte d'exploitation auprès de leur assurance.

Ce ne sont ni masques, ni gants, ni gel hydro alcoolique, dont nous avons besoin : nous les utilisons déjà pour et entre chaque patient.

Le SFCD demande à ce que les chirurgiens-dentistes, en tant que professionnels de santé de premier recours, soient indemnisés à la hauteur des charges de fonctionnement de leurs cabinets dentaires dans le cas d'une fermeture imposée.

Le SFCD demande la possibilité d'une indemnisation de leurs salariés par la sécurité sociale en cas de fermeture, car il est impossible de leur proposer du télétravail.

Le SFCD demande aussi un report des charges URSSAF et retraite dans les zones concernées par les foyers de contamination où l'économie est ralentie et met en danger la survie des cabinets.

**Dr Nathalie Delphin
Présidente du SFCD**

